



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Réglementations et de la Vie Citoyenne
Section Élections**

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 28 AOÛT
2023 RELATIF A L'IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE**

LE PRÉFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral et notamment l'article R.40 ;

VU le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen;

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote où s'effectueront les opérations électorales pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

VU les propositions des maires des communes du département ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} - L'annexe de l'arrêté préfectoral susvisé du 28 août 2023 est modifiée ainsi qu'il suit :

- Commune de BANGOR

Bureau de vote 0001 : salle du conseil municipal – 202 rue Claude Monet

- Commune de FÉREL

Bureau de vote 0003 : salle de motricité de l'école publique le Ruisseau Blanc

- Commune de MALESTROIT

Bureau de vote 0001 : complexe sportif – rue de Narvik

Bureau de vote 0002 : complexe sportif – rue de Narvik

- Commune de LE PALAIS

Bureau de vote 0001 : école maternelle publique – 5 rue de l'Esprit

Bureau de vote 0002 : école maternelle publique – 5 rue de l'Esprit

- Commune de PLUMÉLIAU-BIEUZY

Bureau de vote 0001 : Mairie – 4 place du Général de Gaulle - Pluméliau

Bureau de vote 0002 : Mairie – 4 place du Général de Gaulle - Pluméliau
Bureau de vote 0003 : Mairie – 4 place du Général de Gaulle - Pluméliau

- Commune de QUIBERON

Bureau de vote 0001 : rue Neptune, devant l'Espace Louison Bobet (Palais des Congrès)
Bureau de vote 0002 : rue Neptune, devant l'Espace Louison Bobet (Palais des Congrès)
Bureau de vote 0003 : rue Neptune, devant l'Espace Louison Bobet (Palais des Congrès)
Bureau de vote 0003 : rue Neptune, devant l'Espace Louison Bobet (Palais des Congrès)

- Commune de SARZEAU

Bureau de vote 0001 : 3 Place Pierre de Francheville
Bureau de vote 0004 : 9 rue du pont du Lindin – Salle des Fêtes de Brillac

Ces modifications interviennent uniquement pour les élections européennes 2024 ;

ARTICLE 2 – Les maires concernés par les modifications devront mettre en place la signalisation nécessaire pour permettre une bonne information des électeurs.

ARTICLE 3 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan, Mme et M. les Sous-Préfets, Mmes et MM. les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le
le Préfet,

13 MAI 2024

Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND